



CONVOCATION
à la séance ordinaire du Conseil général
de lundi 12 mars 2012, à 19h30, à l'Hôtel de Ville
QUARANTE-SIXIEME SEANCE
Supplément à l'ordre du jour

12-603

Interpellation (dont le traitement en priorité est demandé) du groupe socialiste par Mmes et MM. Martine Docourt Ducommun, Matthieu Béguelin, Daniel Hofer, Thomas Facchinetti, Hélène Perrin, Philippe Loup, Khadija Clisson Perret, Grégoire Oguey, Nathalie Wust et Jonathan Gretillat, intitulée « Vadec retro ! » (Déposée le 7 mars 2012) :

« Déjà lors de l'examen du budget 2012, notre groupe s'était inquiété des possibles retombées de « l'affaire Vadec ». La réponse reçue, ou plutôt son absence, nous avait laissés sur notre faim. Depuis, le jugement de la Cour de droit public a été rendu, il est accablant. « La société a gravement violé les principes essentiels gouvernant le droit des marchés publics (...) ainsi que les principes généraux de droit administratif », pouvait-on lire dans le jugement rendu fin décembre.

Il est pour nous totalement incompréhensible qu'une société en mains publiques puisse être l'objet d'un tel jugement. Quelle image pour la Ville ! Quelle image pour la gestion des collectivités publiques ! On se croirait en pleine république florentine ! Il y a là de quoi se poser de sérieuses questions :

- Outre ce déficit d'image, d'autres conséquences sont-elles à craindre, notamment d'ordre financier ?
- En cas de condamnation pénale, quels sont les risques encourus par la Ville ?
- De la même manière, doit-on s'attendre à voir d'autres marchés attribués à Vadec être également attaqués (on peut penser à la gestion des déchets ou des sacs taxés) ?

Autant de questions qui appellent des réponses, de même que le jugement rendu par la Cour de droit public appelle des explications. Nous attendons.

Qui plus est, il nous semble primordial que le Conseil communal revoie sa représentation au Conseil d'administration de Vadec S.A. Dans le même esprit, nous sommes d'avis qu'une expertise externe devrait être diligentée dans les meilleurs délais, afin de faire toute la lumière sur cette gabegie ».

12-604

Interpellation (dont le traitement en priorité est demandé) du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, intitulée « Quels sont les principes et les critères dans le choix des lieux pour les centres de tri de quartier ? » (Déposée le 8 mars 2012) :

« Ainsi que proposés par le Conseil communal et voulus par le Conseil général, de nombreux centres de tri de quartier sont installés dans différents endroits de la Ville.

L'objet de cette interpellation n'est pas de remettre en cause ces dispositions.

Toutefois, les principes et les critères dans le choix des lieux nous laissent quelque peu pantois. Ainsi, le nouveau centre de tri installé au carrefour des rues Boine-Sablons-Parcs ne manque pas de nous étonner. En effet, il se présente juste en face de l'entrée de la station Sablons du funiculaire Ecluse-Plan. L'aspect inesthétique de l'ensemble est particulièrement saisissant. Cependant, plus grave encore, les différents conteneurs ont été placés en plein milieu de la piste cyclable rendant cette dernière caduque.

Dès lors, nous demandons au Conseil communal de revoir cet emplacement car nous ne pouvons admettre que la politique de tri puisse se faire au détriment de la sécurité des deux-roues.

Par ailleurs, il nous importe de connaître l'ensemble des principes et des critères prévalant aux choix des multiples emplacements ».

Neuchâtel, le 9 mars 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Alain Ribaux

Le chancelier,

Rémy Voirol